

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **3 DÉCEMBRE 2018** à **19 h 30** à l'hôtel de ville, salle du conseil, sis au 15, rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON;	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Marie-Josée PLEAU,	conseillère.

Sont absents :

Dominic LAQUERRE,	conseiller;
Raymond PAILLÉ,	conseiller.

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX,	directrice générale et greffière.
----------------	-----------------------------------

18,275 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, elle ouvre la session à 19 h 30.

18,276 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

18-229 RÉSOLUTION NO 18-229 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

18,277 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 5 novembre 2018.

18-230 RÉSOLUTION NO 18-230 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 5 novembre 2018 tel que présenté.

18,278 PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Jeffrey Michaud, représentant de la ville au Conseil jeunesse de la MRC d'Arthabaska, se présente et fait un résumé de sa première participation au comité.

La mairesse remercie M. Michaud de représenter Kingsey Falls à la MRC.

18,279 COMPTES RENDUS DES ÉLUS

La conseillère Krystel Houle-Plante informe les membres du conseil qu'elle a participé à la réunion de la Corporation des loisirs. Elle fait également un retour sur la Fête de Noël du 17 novembre.

La conseillère Marie-Josée Pleau informe les membres du conseil qu'elle a participé à la consultation publique le 19 novembre pour la préparation de la MADA et la MAE. Il y a eu un grand taux de participation. Les résultats de cette consultation seront transmis à la ville un peu plus tard.

18,280 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Les rapports du Service des travaux publics, du Service des loisirs et du Service d'urbanisme ont été envoyés avec l'avis de convocation de la présente session. Le rapport de l'administration et celui de la bibliothèque sont remis séance tenante.

18,281 COMPTES DU MOIS

18-231 RÉSOLUTION NO 18-231 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **QUATRE CENT TRENTE-QUATRE MILLE DEUX CENT QUARANTE-HUIT DOLLARS ET QUATRE-VINGT-TREIZE CENTS (434 248,93 \$)**.

Je soussignée, Heidi Bédard, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Heidi Bédard, trésorière

18,282 CORRESPONDANCE

Aucune question n'est posée.

18,283 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

La directrice générale déclare que tous les membres du conseil ont déposé leurs déclarations des intérêts pécuniaires et que la liste sera envoyée au ministère des Affaires municipale et de l'Occupation du territoire tel que requis par la loi.

18,284 NOMINATION DU SUBSTITUT DE LA MAIRESSE LORS DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MRC D'ARTHABASKA POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019

18-232 RÉSOLUTION NO 18-232 NOMINATION DU SUBSTITUT DE LA MAIRESSE LORS DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MRC D'ARTHABASKA

Sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU de désigner le conseiller

Christian Côté à titre de substitut de la mairesse au sein du Conseil de la MRC d'Arthabaska pour la durée du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

18,285 TRÉSORERIE

18,285.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – Volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) – Reddition de compte

18-233 RÉSOLUTION NO 18-233 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);
- 2 Le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;
- 3 Les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;
- 4 Le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de la Ville de Kingsey Falls approuve les dépenses d'un montant de 23 549,00 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321 (dossier n° 00026954-1 – 39097 (17) – 2018-07-18-6), conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

18,285.2 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – Volet Entretien des routes locales (ERL) – Reddition de compte

18-234 RÉSOLUTION NO 18-234 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET – ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES (ERL) UTILISATION DES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le ministère des Transports a versé une compensation de 23 351 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2018;
- 2 Les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que la Ville de Kingsey Falls approuve l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale, volet – entretien des routes locales (dossier no 2018-39097-17-191).

18,286 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR M. BERNARD LEMAIRE

**18-235 RÉSOLUTION NO 18-235
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
PAR M. BERNARD LEMAIRE
LARGEUR DE LA FAÇADE POUR LOTISSEMENT**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 M. Bernard Lemaire possède une propriété située au 396, 11^e Rang;
- 2 Le demandeur désire détacher du lot 5 739 321 afin de délimiter le droits acquis d'une superficie de 5 000 mètres carrés incluant le chemin d'accès de la route, la maison et les dépendances;
- 3 Pour le lotissement, le demandeur demande de diminuer à 3,12 mètres la largeur de la façade sur le 11^e Rang étant donné que la largeur de 50 mètres exigés à l'article 3.2.2.2 du règlement de lotissement no 09-03 pour la façade ne peut être respectée puisque le chemin d'accès de la route à la maison a une longueur de 250 mètres ;
- 4 Le fait de refuser la demande causerait un préjudice sérieux aux demandeurs et le fait de l'accorder ne causera aucun préjudice aux propriétaires voisins;
- 5 Le conseil municipal a adopté le règlement n^o 09-06 sur les dérogations mineures;
- 6 Ce règlement s'applique dans toutes les zones de la municipalité;
- 7 Aux termes de la résolution no CCU-18-11, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure demandée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DÉCISION.** Le conseil municipal accorde à M. Bernard Lemaire une dérogation mineure permettant le lotissement du terrain à détacher du lot 5 739 321 à une superficie de 5 000 mètres carrés de délimitation du droits acquis incluant le chemin d'accès de la route, la maison et les dépendances à une largeur de façade de 3,12 mètres comparativement aux 50 mètres de largeur exigés à l'article 3.2.2.2 du règlement de lotissement no 09-03.
- 2- **AFFECTATION.** Cette résolution affecte le lot 5 739 321 du Cadastre du Québec.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au demandeur.

18,287 LOGICIEL DE LOISIR – Annulation de la résolution no 18-212

**18-236 RÉSOLUTION NO 18-236
Annule LOGICIEL DE LOISIR
Réso. 18-212 ANNULATION DE LA RÉSOLUTION NO 18-212**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 De nouveaux éléments ont été présentés au Service des loisirs et des activités communautaires et aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'annuler la résolution no 18-212, adoptée le 5 novembre 2018.

18,288 PLANIFICATION D'UN AGRANDISSEMENT DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION À DES FINS INDUSTRIELLES – Mandat

18-237 **RÉSOLUTION NO 18-237**
PLANIFICATION D'UN AGRANDISSEMENT DU
PÉRIMÈTRE D'URBANISATION À DES FINS INDUSTRIELLES
MANDAT À SERVICES EXP INC.

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville désire continuer le développement de son territoire;
- 2 La ville veut planifier le développement de la fonction industrielle afin de préparer, si nécessaire, une éventuelle demande d'exclusion à la CPTAQ;
- 3 Il y a lieu que la ville mandate une firme pour procéder à une étude qui identifiera et hiérarchisera les zones potentielles de développement industriel à l'extérieur du périmètre urbain;
- 4 La firme Services exp inc. a présenté une proposition intéressante pour la ville;
- 5 Aucun montant n'est prévu au budget pour ce mandat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate la firme Les Services exp inc. pour procéder aux vérifications et à l'étude nécessaires à la planification d'un agrandissement du périmètre d'urbanisation de la municipalité à des fins industrielles, le tout tel que prévu à l'offre de services KIFM-PP.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **CINQ MILLE DOLLARS (5 000,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4 **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Services exp inc.

18,289 DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PRÉPARATION AUX SINISTRES, VOLET 1

18-238 **RÉSOLUTION NO 18-238**
SÉCURITÉ CIVILE
DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME
D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA
PRÉPARATION AUX SINISTRES, VOLET 1

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;
- 2 La municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;
- 3 La municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1 **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à présenter une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de **QUATRE MILLE CINQ CENTS DOLLARS (4 500,00 \$)**, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400,00 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$.
- 2- **SIGNATAIRE.** Le conseil municipal autorise madame Heidi Bédard, trésorière, à signer pour et au nom de la ville le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

18,290 CENTRE RÉCRÉATIF KINGSEY INC. (Centre récréatif Norman Boisvert) – Demande d'aide financière

**18-239 RÉSOLUTION NO 18-239
CENTRE RÉCRÉATIF NORMAN-BOISVERT
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'opérateur du gymnase situé au Centre récréatif offre des services à prix avantageux à toute la population de Kingsey Falls;
- 2 Le Centre récréatif demande à la ville une subvention pour assurer les opérations du gymnase;
- 3 Il y a lieu que la ville soutienne cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SUBVENTION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser au Centre récréatif Norman-Boisvert une subvention de **MILLE DEUX CENTS DOLLARS (1 200,00 \$)** pour l'année 2018.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. Norman Boisvert, président du Centre récréatif.

18,291 TRANSPORT ADAPTÉ ROULI-BUS – Adhésion et participation financière pour 2019

18-240

**RÉSOLUTION NO 18-240
TRANSPORT ADAPTÉ ROULI-BUS
CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2019**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls participe au financement du transport adapté dans la région;
- 2 Il y a lieu que la ville donne son accord à la contribution demandée pour l'année 2019;
- 3 Cette contribution sera prévue au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PARTICIPATION AU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ.** La Ville de Kingsey Falls accepte d'offrir le service de transport adapté sur le territoire de la municipalité et de participer au financement des opérations pour l'année 2019.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **CINQ MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DEUX DOLLARS (5 882,00 \$)** pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURE.** La mairesse et la greffière sont autorisées à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Rouli-Bus inc.

18,292 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – Installation de panneaux lumineux clignotants pour piétons sur le boulevard Marie-Victorin

18-241

**RÉSOLUTION NO 18-241
DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR
L'INSTALLATION DE PANNEAUX LUMINEUX CLIGNOTANTS
POUR PIÉTONS SUR LE BOUL. MARIE-VICTORIN**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Plusieurs personnes traversent le boulevard Marie-Victorin pour se rendre aux édifices situés au 404 et au 412;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DEMANDE.** Le conseil municipal de Kingsey Falls demande au ministère des Transports du Québec de procéder à l'installation de panneaux lumineux clignotants pour les deux traverses de piétons,

l'une en face du 404, boulevard Marie-Victorin et l'autre à l'intersection du boulevard Marie-Victorin et de la rue St-Aimé, près du Centre de la technologie de l'information Laurent Lemaire.

- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au ministère des Transports du Québec.

18,293 PROCLAMATION DE LA « SEMAINE ARTHA-LIVRES »

18-242 RÉSOLUTION NO 18-242 PROCLAMATION DE LA SEMAINE ARTHA-LIVRES

CONSIDÉRANT :

- 1 La demande formulée par la Table de concertation Enfance-Famille d'Arthabaska en partenariat avec la MRC d'Arthabaska et la Commission scolaire des Bois-Francis;
- 2 Que l'objectif principal de la Semaine Artha-Livres est de mettre le plaisir de lire au cœur de nos municipalités;
- 3 Que la Semaine Artha-Livres entend offrir des outils et des activités d'éveil à la lecture chez les 0 à 11 ans et de promotion de la lecture chez les parents et les intervenants;
- 4 Qu'il est important d'agir tôt auprès des enfants pour inculquer le goût de la lecture;
- 5 Que la lecture est un facteur important à la réussite scolaire;
- 6 Que la Semaine Artha-Livre entend offrir des outils auprès des organismes et entreprises pour faire la promotion de la lecture;
- 7 Que le projet créera une synergie entre les différents milieux (municipal, communautaire, éducationnel et culturel);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que la Ville de Kingsey Falls proclame la semaine du 3 au 9 décembre 2018 la Semaine Artha-Livres.

18,294 ADOPTION DE RÈGLEMENTS

18,294.1 RÈGLEMENT N° 18-16 RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N° 18-13 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS

18-243 RÉSOLUTION NO 18-243 Remplace ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 18-16 Règl. 18-13 RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N° 18-13 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal dans les délais prescrits par la loi, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement n° 18-16 *Règlement remplaçant le règlement no 18-13 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Kingsey Falls* tel que soumis par la greffière.

18,294.2 RÈGLEMENT N° 18-17 RÈGLEMENT RELATIF AUX REJETS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUT DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS

Les membres du conseil demandent une vérification avant l'adoption de ce règlement. Ce point est reporté à la session spéciale du 10 décembre 2018.

18,295 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET – Règlement pour permettre la circulation des véhicules tout terrain motorisés (VTT) sur certains chemins municipaux

AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT TERRAIN MOTORISÉS (VTT) SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

La conseillère **Krystel HOULE-PLANTE** donne avis de motion qu'à une prochaine session sera soumis, pour adoption, un **règlement pour permettre la circulation des véhicules tout terrain motorisés (VTT) sur certains chemins municipaux**.

Un projet de règlement déposé.

18,296 RÉFECTION DE LA RUE DES BOULEAUX – Décompte progressif no 5 final

18-244

**RÉSOLUTION NO 18-244
RÉFECTION DE LA RUE DES BOULEAUX
PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 5 FINAL**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a reçu le décompte progressif n° 5 et le certificat de réception définitive des ouvrages de réfection de la rue des Bouleaux;
- 2 Il y a lieu de procéder au paiement final pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PAIEMENT.** La ville est autorisée à payer au Groupe Gagné Construction inc., à titre de paiement final des travaux de réfection de la rue des Bouleaux, un montant de **DOUZE MILLE CINQ CENT SOIXANTE-TROIS DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DIX-NEUF CENTS (12 563,99 \$)** taxes incluses, le tout tel que prévu au document du Décompte progressif n° 5, préparé par Les Services exp inc.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même programme de la TECQ 2014-2018.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à au Groupe Gagné Construction inc.

18,297 AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

18,298 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 20 h 17.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière